

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des
Eaux de la Lys

Réuni par visioconférence, le 28 Avril 2021

Étaient présents :

Mmes Goube, Leveugle, Leys, Massart, MM. Bezirard, Borrewater, Cambien, Dissaux,
Gosset, Houssin, Waymel.

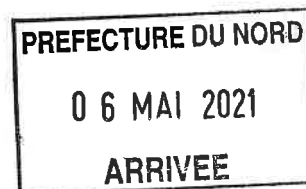
Étaient excusés :

Mme Haverland, MM. Belabbes, Ben Amor, Cauche, Godefroy, Haesebroeck, Lefebvre,
Legrand, Petit, Vicot.

Vu le rapport n° 22-21

DECIDE

- de réaliser des travaux de rénovation des installations électriques du secteur
Traitement des Terres de Décantation de l'usine d'Aire-sur-la-Lys par le nouvel
exploitant conformément à l'article 41 du contrat de concession ;
- d'autoriser la signature d'une convention avec la société Veolia ;
- d'imputer les sommes aux comptes 2033 et 23153 du budget ;
- d'autoriser son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de
cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs
avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).



VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le **05 MAI 2021**

Le Président,
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX